

# PIÈCES A FOURNIR PASSEPORT

**PRENDRE IMPERATIVEMENT RDV AU 03 89 78 03 00 – Mairie de Rouffach**

## **Vous être majeur :**

- ✓ Le [formulaire](#) si téléchargé en ligne (pour être acceptées, les informations doivent être saisies directement à partir de votre ordinateur). Le formulaire est aussi disponible à la mairie.
- ✓ Une photo d'identité récente en couleur (moins de 6 mois) au format 3,5 x 4,5 cm, conforme aux nouvelles mises aux normes
- ✓ L'ancien passeport (en cas de renouvellement)
- ✓ Un timbre fiscal de 86€ (vendu [en ligne](#), en bureau de tabac et à la trésorerie)
- ✓ La carte national d'identité ou la copie intégrale de l'acte de naissance (moins de 3 mois en original)
- ✓ La copie intégrale de l'acte de mariage en cas de changement de nom (moins de 3 mois en original)
- ✓ Un justificatif de domicile à votre nom (moins d'un an en original) : facture d'électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition...  
Si vous habitez chez un particulier (parent, ami...), il faut présenter les 3 documents suivants :
  - une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge
  - une lettre de l'hébergeant datée et signée certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois
  - un justificatif de domicile récent (moins d'un an) à son nom
- ✓ Un certificat de nationalité française si vous êtes né à l'étranger ou né de parents nés à l'étranger

## **Vous êtes mineur :**

- ✓ Le [formulaire](#) si téléchargé en ligne (pour être acceptées, les informations doivent être saisies directement à partir de votre ordinateur). Le formulaire est aussi disponible à la mairie.
- ✓ Une photo d'identité récente en couleur (moins de 6 mois) au format 3,5 x 4,5 cm, conforme aux nouvelles mises aux normes
- ✓ L'ancien passeport (en cas de renouvellement)
- ✓ Un timbre fiscal (vendu [en ligne](#), en bureau de tabac et à la trésorerie) de 17€ pour les moins de 15 ans et de 42€ pour les plus de 15 ans
- ✓ La carte national d'identité ou la copie intégrale de l'acte de naissance (moins de 3 mois en original)
- ✓ Un justificatif de domicile du représentant légal (moins d'un an en original)
- ✓ Si les parents n'habitent plus ensemble, le jugement de divorce ou de séparation peut être réclamé

La présence du demandeur mineur lors du rendez-vous est indispensable s'il est âgé de 12 ans ou plus (prise d'empreintes).

**A savoir :** Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux](#) ou [nom de l'autre parent](#)